COMMUNIQUE DE PRESSE



POUR L'ABROGATION DE LA DERNIERE CONTRE-REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE, POUR UNE REVALORISATION CONSEQUENTE DES ALLOCATIONS RELEVANT DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Le Conseil d'Administration de l'UNEDIC se tient ce Jeudi 30 juin 2022 avec à son ordre du jour la revalorisation des allocations de l'Assurance Chômage. Aux côtés de la CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires, la CGT Pôle Emploi revendique l'abrogation de la Contre-réforme de l'Assurance Chômage, une revalorisation minimale de 8% des allocations et invite l'ensemble de ses syndicats à participer aux initiatives et rassemblements dans les territoires et particulièrement devant le siège de l'UNEDIC ce Jeudi 30 juin à 10h.

La contre-réforme de l'Assurance Chômage décidée unilatéralement par le dernier Gouvernement a des conséquences dramatiques pour plus d'1 millions allocataires d'après les estimations de l'UNEDIC. La baisse drastique des droits pour les primo accédant (ouverture de droits passant de 4 à 6 mois de travail), l'allongement de la Période de Référence de Calcul (qui nuit aux travailleurs qui alternent travail précaire ou saisonnier et périodes de chômage) réduit le Salaire Journalier de Référence, la dégressivité à compter du 7eme mois pour certains hauts revenus entraîne une iniquité inquiétante.

Par ailleurs, les récentes décisions de la Direction Générale de Pôle Emploi, sur injonction gouvernementale : réception massive des Demandeurs de Longues durées et Pack dit de remobilisation en lien avec l'accroissement des Contrôle de Recherche d'Emploi ont accru les radiations administratives (+40% sur un an au 1^{er} trimestre 2022).

Avec une inflation estimée en septembre à plus de 7%, ce sont bien les travailleurs privés d'emploi qui sont les plus impactés. Le Smic a été revalorisé à trois reprises depuis octobre dernier. Les allocations chômage, elles, ne sont jamais revalorisées en fonction de l'augmentation des prix à la consommation. Alors que le gouvernement vient de décider une augmentation ridicule de 4% des minima sociaux à compter du 1^{er} juillet, il est impératif que les allocations chômage soient revalorisées : +8% est un minimum au regard de l'élévation du coût de la vie.

La CGT Pôle Emploi soutient les mobilisations de la CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires devant l'UNEDIC et dans les territoires ce 30 juin 2022.

Des deux côtés du guichet, les Travailleurs Privés d'emploi et Précaires comme les personnels de Pôle Emploi ont les mêmes intérêts : un Service Public au service des besoins des usagers, une Protection sociale garantissant l'indemnisation de tous les chômeurs.

Paris, le Lundi 27 juin 2022.